

## 36<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET RÉUNION D'AFFAIRES

### MISE EN CANDIDATURE : ÉLECTIONS <sup>1</sup>

#### POSTE

---

❖ Poste (veuillez cocher)

PRÉSIDENTE

VICE-PRÉSIDENTE  
OUEST ET NORD

VICE-PRÉSIDENTE  
CENTRE (ONTARIO)

VICE-PRÉSIDENTE  
ATLANTIQUE

\_\_\_\_\_

X\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

#### NOM DU/DE LA CANDIDAT.E

---

❖ Nom Tanya Saumure

❖ Acceptation par le/la candidat.e Xoui \_\_\_\_\_non

#### PROPOSEUR / APPUYEUR

---

❖ Proposé par Yolande Dupuis \_\_\_\_\_ DSFM \_\_\_\_\_  
Nom Conseil scolaire

❖ Appuyé par Daniel Boudria \_\_\_\_\_ CECCE \_\_\_\_\_  
Nom Conseil scolaire

<sup>1</sup> Extraits des Règlements administratifs de la FNCSSF

#### Article 13 – Conseil d'administration

13.7 Tout(e) conseiller/consellier/commissaire scolaire peut se présenter au poste de présidence, en autant qu'il se conforme au processus de mise en candidature.

13.8 Les mises en candidature de la présidence sont recevables jusqu'à 12 h le jour avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

13.9 Les candidatures des 3 vice-présidences doivent faire partie de la liste des administrateurs identifiés selon 13.3.

13.10 Les mises en candidature des 3 vice-présidences sont recevables jusqu'à 12 h le jour avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

13.11 Toutes les candidatures aux postes de présidence et de vice-présidences doivent être mises en nomination par 2 délégué(e)s votant à l'assemblée générale annuelle.

13.12 Une candidature, même si la personne est absente lors de l'assemblée générale, est recevable si elle est dûment signée par deux (2) délégué(e)s votant(e)s, ainsi que par la personne nommée.

13.13 Tout en se conformant aux articles 13.1 à 13.11, une même personne peut poser sa candidature au poste de présidence ainsi qu'au poste de vice-présidence de sa région. Si elle est élue à la présidence, sa candidature à la vice-présidence est automatiquement retirée.

*Note : Les candidatures pour les postes de vice-présidences doivent provenir de la liste des représentants de la FNCSSF soumis par les conseils scolaires pour l'année 2026-2027*